

ANNEXE 1 – Choix des missions réalisées par le cdg69

Additif – Référent déontologue de l'élu local

En complément des missions déjà choisies dans le cadre de la convention unique, la collectivité / l'établissement publicadhère à la mission suivante
(merci de cocher la mission ci-dessous) :

Mission de référent déontologue de l'élu local

À

À Sainte Foy-lès-Lyon

Le

Le 17 mai 2023

Le

Le Président,



Philippe LOCATELLI